

République Française Département LOIRET Canton de Montargis VILLE DE VILLEMANDEUR

ARRETE N° 2024_0175 ARRETE DE VOIRIE

RENATURATION DU SOLIN

- Nous, Denise SERRANO, Maire de VILLEMANDEUR,
- Vu les articles du Code Général des Collectivités Territoriales n° L2211-1, L2213-1 et L2213-2
- Vu le Code de la Route,
- Vu les travaux de renaturation du Solin à réaliser par l'entreprise CHARRIER TDD domiciliée ZA rue du 8 mai 85450 Champagné les Marais, représentée par Monsieur Philippe NERRIERE, dans la rue du Stade,
- Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des travailleurs présents sur le chantier,
- Considérant que ces travaux vont apporter des perturbations dans le trafic routier et qu'il importe de réglementer la circulation et le stationnement afin de prévenir tout danger,

ARRETONS

<u>Article 1</u>: A compter du 02 avril 2024 et jusqu'au 02 juillet 2024, le stationnement sera interdit au 64 et 66 rue du Stade ainsi que sur le chemin situé sur les parcelles BH34 et BI96 menant au Solin.

<u>Article 2</u>: Les droits des riverains demeurent réservés en ce qui concerne l'accès à leur propriété.

<u>Article 3</u>: L'interdiction mentionnée à l'article 1 ne s'applique pas aux véhicules de la Gendarmerie, de la Police Nationale et du Service des Secours et de Lutte contre l'Incendie.

<u>Article 4</u>: L'entreprise CHARRIER TDD est chargée de mettre en place la signalisation nécessaire.

<u>Article 5</u>: Mme le Maire de VILLEMANDEUR, M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, Monsieur le Directeur de l'entreprise CHARRIER TDD, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Commissaire de Police de MONTARGIS, M. le Commandant de la Compagnie de Gendarmerie de MONTARGIS, M. le de Lutte contre l'Incendie Centre de Secours et Commandant du MONTARGIS-VILLEMANDEUR, Madame la Responsable de la Police Municipale de VILLEMANDEUR, M. le Président du SMIRTOM, M. le Président de l'AME, M. le Directeur de KEOLIS MONTARGIS, Transports ULYS, Transports DARBIER, Transports TRANSDEV de GIEN, M. le Directeur de l'entreprise CHARRIER TDD, M. le Directeur des Services Techniques Municipaux de VILLEMANDEUR.

enise SERRANO

Fait à VILLEMANDEUR, le 26/03/2024

Date d'affichage: 26/03/2024



Demande d'arrêté de police de la circulation

. Code de la route L411-1 à L411-7 Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1



Gestionnaires des réseaux routiers

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise
Nom : Prénom : Prénom : Dénomination : CHARIER TOD. Représenté par : Nom de la voie : Nom
Code postal 8 5 4 5 0 Localité : Chempagnic-les : Jarois Pays : Sance Téléphone 0:6, 18 6 5, 6, 4 6 3 Indiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel :
Si le bénéficiaire est différent du demandeur Nom : Prénom : Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :
Code postalLocalité :Pays : TéléphoneIndiquez l'indicatif pour le pays étranger : Courriel :
Localisation du site concerné par la demande
Voie concernée : Autoroute n°
Nature et date des travaux
Permission de voirie antérieure: Oul Non Si oui indiquer la référence: Austine le 823 - 0650 Description des travaux: Sixua la hon aura des 8x4 paus appart de makieure 1 un les 3 ans de stockage
Date prévue de début des travaux : 0 2 0 4 2 0 12 5 Durée des travaux (en jours calendaires) : 5 0_
Réglementation souhaitée
Durée de la réglementation (en jours calendaires): Restriction sur section courante Restriction sur bretelles Sens de circulation concerne: Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation Basculement de circulation sur chaussée opposée Circulation alternée Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussee Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

Interdiction de :					
Circuler	Stationner	Dépasser			
Véhicules légers	véhicules légers	véhicules légers			
poids lourds	poids lourds	poids lourds			
Vitesse limitée à : km/h					
Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :					
Autres prescriptions :					
Autres prescriptions .					
La pose, le maintien ou le retrait de la sig	nalisation spécifique au chantier sont	effectués par :			
14	se spécialité				
Nom:	Prénom :				
Dénomination: CHARIER TPD	Représenté par : 7	1 NERRIERE TRITIGAL			
Adresse Numéro: Extension : Z.P. Nom de la voie : Rue du 8 Mai					
Code postal 3 5 4 5 0 Localité : C	hampagne-lea- Marain Pays	s: Thance			
Téléphone 0 6 18 65 64	4 3 Indiquez l'indicatif pour le pays ét	trancer: 6			
Courriel:	manicre @ Chanier	· fa			
Pièces jointes à la demande					
Afin de faciliter la compréhension et l'instru	uction du dossier, la demande d'arrêté es	t accompagnée d'un dossier comprenant :			
Une notice détaillée avec notamment l'é	ivaluation de la gêne occasionnée au usag	gers 🔲			
Plan de situation 1/10 ou 1/20 000ème Plan des travaux 1/200 ou 1/500ème Schéma de signalisation					
Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 00					
Itineraire de deviation 1/2 000 du 1/3 00					
J'atteste de l'exactitude des informations fou	urnies 🖾				
Fait à: Le: 20, 63 8025					
Nom: NERRIERE Préno	20 P	Conduction de leavaire.			



Demande d'arrêté de stationner rue du stade



